



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



Fonds pour la Formation
des Entrepreneurs
du Vivant



FORMATION AGRIBIO VAUCLUSE

N° Agrément PA 01651

N° OF : 93840249684

--- Programme et inscription ---

L'AGRICULTURE BIODYNAMIQUE EN ARBORICULTURE ET VITICULTURE PERFECTIONNEMENT

Avec Vincent Masson – Biodynamie Service

Mardi 4 avril 2017

Château Pesquié à Mormoiron

Objectif général de l'action de formation :

L'objectif de la formation est de poursuivre les enseignements théoriques sur la compréhension des concepts de l'approche et de la méthode bio-dynamique appliquée à l'arboriculture et à la viticulture, de connaître les techniques spécifiques et leur mise en pratique sur les exploitations agricoles.

Le programme pourra être adapté en fonction des besoins et demandes exprimés par chacun en début de formation.

Public : Le public visé concerne les arboriculteurs et viticulteurs biologiques (en priorité) installés sur le Vaucluse et plus largement sur les départements limitrophes et préférentiellement les agriculteurs et agricultrices ayant déjà de bonnes bases en biodynamie, idéalement ceux ayant déjà suivis les deux formations arbo-viti biodynamie organisées en 2015 et 2016.

PROGRAMME

Mardi 4 avril - 9h - 17h

Connaître les principes fondamentaux de l'agriculture biodynamique et les appliquer aux cultures arboricoles et viticoles.

9h-13h (en salle)

- Un tour de table sera réalisé afin de prendre connaissance des pratiques culturelles de chacun sur son exploitation, des évolutions apportées depuis les premières formations, les facilité ou non à changer, etc. A cette occasion les thèmes abordés lors de la journée pourront être re-ajustés un minimum pour répondre au mieux aux questions des agriculteurs.
- Le compostage
Préparations du compost
Compost de bouse
- Régénération de la vigne



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



Fonds pour la Formation
des Entrepreneurs
du Vivant



FORMATION AGRIBIO VAUCLUSE

N° Agrément PA 01651

N° OF : 93840249684

--- Programme et inscription ---

- Rythmes cosmiques
Description des rythmes principaux
Emploi des calendriers
- Soins aux plantes par les plantes pour la régulation des parasites
 - tisanes, décoctions, etc.
 - incinérations
 - autres
- Badigeons
- Résultats de terrain et résultats de recherche
- Réponses aux questions

Repas (tiré du sac à partager)

14h-17h (terrain)

Visite de l'exploitation du domaine de Château Pesquié, viticulteur en bio et biodynamie à Mormoiron.

Approche comparative entre les pratiques en agriculture biologique et en agriculture biodynamique sur la vigne et sur le vin.

Evolutions des pratiques depuis 1 an. Difficultés rencontrées et solutions apportées.

Mutualisation des résultats spécifiques à chacun entre les stagiaires avec l'éclairage de l'intervenant.

INFOS PRATIQUES

Intervenant : Vincent Masson – Biodynamie Service - www.biodynamie-services.fr

Animation/logistique : Anne Guittet, Coordinatrice Agribio 84

Adresse lieu (4 avril 2017) : Château Pesquié - 1365 Bis Route de Flassan, 84570 Mormoiron. *Cf. plan d'accès ci-dessous.*

Repas du Midi (13h) : Chacun apporte quelque chose à mettre en commun.

Tarifs :

La formation est gratuite* pour les contributeurs VIVEA (agriculteurs, conjoints collaborateurs et cotisants solidaires à jour de leur cotisation MSA).

Pensez au service de remplacement (Info SR Vaucluse : 04 90 84 00 06)

Frais de participation de 175 €/jours de formation pour les agriculteurs non éligibles aux fonds de formation VIVEA et pour les salariés (possibilité de prise en charge par les fonds de formation professionnelle : OPCALIM, FAFSEA...).

*En fonction du nombre de participants, une participation pourra vous être demandée.



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs 84 du Vaucluse



Fonds pour le Développement des Entrepreneurs du Vivant



UNION EUROPÉENNE
FOND EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

FORMATION AGRIBIO VAUCLUSE

N° Agrément PA 01651

N° OF : 93840249684

--- Programme et inscription ---

Plan d'accès

Château Pesquié 1365 Bis Route de Flassan, 84570 Mormoiron.





• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs Bio du Vaucluse



Fonds pour
la Formation
des Entrepreneurs
du Vivant



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



UNION EUROPÉENNE
FOND EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

FORMATION AGRIBIO VAUCLUSE

N° Agrément PA 01651

N° OF : 93840249684

--- Programme et inscription ---

BULLETIN D'INSCRIPTION*

Nom et Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Commune :

Téléphone : E-mail :

Date de naissance (exigée par le VIVEA) :

Précisions sur votre statut :

Chef d'exploitation Cotisant solidaire Salarié agricole Technicien, conseiller agricole autre,

précisez.....

Adhérent à une association du réseau Bio de PACA : NON OUI

laquelle ?.....

Je déclare avoir lu et accepte les conditions générales de formation

Date :

Signature :

JE M'INSCRIS À LA FORMATION

L'AGRICULTURE BIODYNAMIQUE EN ARBORICULTURE ET VITICULTURE PERFECTIONNEMENT

Je suis éligible au VIVEA

Agriculteur, cotisant solidaire, porteurs de projets, la formation est prise en charge totalement ou partiellement, mais vous devez nous **joindre obligatoirement les originaux** :

Pour les porteurs de projet **d'une attestation de démarche d'installation**

Pour les nouveaux installés **d'une attestation d'affiliation MSA précisant la date d'installation**

Joindre un chèque de caution de 75€

Je ne suis pas éligible au VIVEA

Salariés, demandeurs d'emploi, vous pouvez être aidés par votre fond de formation (fafsea, opcalim, ...), pôle emploi,.... Le coût journalier est de 175 €. Nous pouvons vous faire un devis ou une facture sur demande.

Joindre un chèque de caution de 75 €

L'inscription est indispensable. Elle est effective dès réception du bulletin d'inscription et du chèque de réservation.

JE JOINS UN CHÈQUE DE € À L'ORDRE DE CIVAM BIO DU VAUCLUSE AVEC MON BULLETIN D'INSCRIPTION.

À RENVoyer À :

AGRIBIO VAUCLUSE - M.I.N.5 - 15 AVENUE PIERRE GRAND 84953 CAVAILLON CEDEX

Contact : Anne Guittet - 04 32 50 24 56 - agribio84@bio-provence.org



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs Bio du Vaucluse



Fonds pour la Formation
des Entrepreneurs
du Vivant



l'Europe
s'engage
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉENNE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

FORMATION AGRIBIO VAUCLUSE

N° Agrément PA 01651

N° OF : 93840249684

--- Programme et inscription ---

*CONDITIONS GÉNÉRALES DE FORMATION

PENSEZ AU SERVICE DE REMPLACEMENT

Pour participer à des formations, vous pouvez bénéficier d'un service de remplacement à un coût minime, durant la formation elle-même ou dans les trois mois qui suivent. Contactez votre antenne locale :

■ Vaucluse : 04 90 84 00 06

■ Bouches-du-Rhône: 04 42 96 15 89

www.servicederemplacement.fr

LE CRÉDIT D'IMPÔT À LA FORMATION

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout chef d'exploitation au régime du bénéfice réel, ainsi que ses associés. Il s'applique même aux non imposables.

COMMENT EST-IL CALCULÉ ?

Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaires du SMIC dans la limite de 40h/an.

Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, la différence est remboursée par le fisc.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

La déclaration se fait via le formulaire Cerfa N°12635*01. La pièce justificative (en cas de contrôle) est la **facture de l'organisme de formation** ou en son absence (formation prise en charge en totalité par l'OPCA ou le FAF), l'attestation de stage précisant.

PUBLIC : Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarche d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point accueil installation.

ASPECTS PRATIQUES : Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques de la formation (dates, horaires, lieux, coût, intervenants et programme détaillé) sont communiqués aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation.

COÛT DES FORMATIONS : La majorité des formations sont prises en charge pour les adhérents. Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisées sur le programme. Pour les non adhérents, l'adhésion est proposée et une participation peut être demandée. Les conditions financières d'une formation pourront être changées en fonction de l'avis du comité VIVEA.

Le repas et les frais de déplacements sont à la charge des stagiaires.

JE SOUHAITE PARTICIPER À UNE FORMATION : Je prends connaissance des conditions générales de formation.

Je renvoie le bulletin d'inscription, un chèque de caution ainsi que les documents demandés dans le bulletin. L'inscription est définitivement validée à réception de ces documents. Le chèque de réservation sera restitué au stagiaire à la fin de la formation.

JE NE VEUX/PEUX PLUS PARTICIPER À LA FORMATION : J'annule par écrit impérativement 7 jours avant le début de la formation. En cas d'absence non justifiée au démarrage de la formation ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure (absence de justificatif), le Civam bio du Vaucluse se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution dans son intégralité. *En effet, une annulation d'inscription peut remettre en cause le maintien d'une formation : pensez aux autres en ne vous y prenant pas au dernier moment.*

SI LE CIVAM BIO DU VAUCLUSE ANNULE OU REPORTE LA FORMATION : En effet, le Civam bio du Vaucluse se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation à une date ultérieure, notamment en cas d'un effectif insuffisant ou pour un refus d'une formation par VIVEA. Dans ce cas, je serai informé(e) et remboursé(e) dans les meilleurs délais.

APRÈS LA FORMATION : feuilles d'émergence, attestation, convention et facture acquittée peuvent être remises à la fin de la formation sur demande pour les formations payantes et pour bénéficier du service de remplacement et du crédit d'impôt.